

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

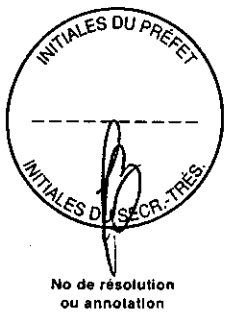
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Frédéric Trépanier, préfet
Marcel Dulude, préfet suppléant
Pierre Bourbonnais, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Honorius Charbonneau, conseiller
André Choinière, conseiller
Isidore Desrosiers, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
Gilles Plante, conseiller
Rosaire St-Germain, conseiller
André-Guy Trudeau, conseiller
Claude Voyer, conseiller

Mesdames : Andrée Garon, conseillère
Renée Legendre, conseillère

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, le jeudi 16 octobre 1997, à 20 heures, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 septembre 1997
 - 3.2 Séance extraordinaire du 15 septembre 1997
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Demandes d'avis : règlements d'emprunt
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 1997 du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 1997 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-54 modifiant le règlement de zonage
 - 9.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029A modifiant le règlement de zonage
 - 9.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-76 modifiant le règlement de zonage
 - 9.4 Ville de Carignan : règlement numéro 243-18 modifiant le règlement de zonage

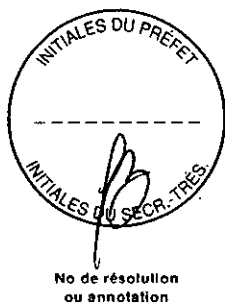


**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 9.5 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-75A modifiant le règlement de zonage
- 9.6 Ville de St-Bruno-de-Montarville : règlement numéro Z15-1A-47 modifiant le règlement de zonage
- 10. Comité consultatif agricole :
 - 10.1 Règlement de régie interne
 - 10.2 Remboursement des dépenses relatives à la présence aux séances
- 11. Modification du contrat avec la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés
- 12. Intervention dans les cours d'eau réglementés :
 - 12.1 Intervention dans le cours d'eau Beauregard
 - 12.2 Demande d'intervention dans le cours d'eau Massé
 - 12.3 Demande d'intervention dans le cours Chicoine
- 13. Convention d'aide financière dans le cadre de P.A.D.E.R.
- 14. Fourrières pour la garde des véhicules saisis par les agents de la paix
- 15. Agence métropolitaine de transport
 - 15.1 Plan stratégique de transport
 - 15.2 Train de banlieue : expérience pilote sur la Rive-Sud
- 16. Divers
- 17. Affaires publiques
- 18. Clôture de la séance

Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné à Beloeil, ce sixième jour du mois d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE
LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 16
OCTOBRE 1997, À 20H00.

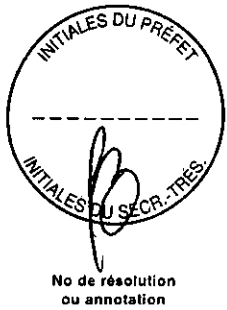
Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Isidore Desrosiers, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Andrée Garon, conseillère
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Gilles Plante, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la
séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 septembre 1997
 - 3.2 Séance extraordinaire du 15 septembre 1997
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Demandes d'avis : règlements d'emprunt
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 1997 du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 1997 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-54 modifiant le règlement de zonage
 - 9.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029A modifiant le règlement de zonage
 - 9.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-76 modifiant le règlement de zonage
 - 9.4 Ville de Carignan : règlement numéro 243-18 modifiant le règlement de zonage



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 9.5 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-75A modifiant le règlement de zonage
- 9.6 Ville de St-Bruno-de-Montarville : règlement numéro Z15-1A-47 modifiant le règlement de zonage
- 10. Comité consultatif agricole :
 - 10.1 Règlement de régie interne
 - 10.2 Remboursement des dépenses relatives à la présence aux séances
- 11. Modification du contrat avec la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés
- 12. Intervention dans les cours d'eau réglementés :
 - 12.1 Intervention dans le cours d'eau Beaugard
 - 12.2 Demande d'intervention dans le cours d'eau Massé
 - 12.3 Demande d'intervention dans le cours Chicoine
- 13. Convention d'aide financière dans le cadre de P.A.D.E.R.
- 14. Fourrières pour la garde des véhicules saisis par les agents de la paix
- 15. Agence métropolitaine de transport
 - 15.1 Plan stratégique de transport
 - 15.2 Train de banlieue : expérience pilote sur la Rive-Sud
- 16. Divers
- 17. Affaires publiques
- 18. Clôture de la séance

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

97-10-208

ATTENDU QU'il s'agit d'une séance extraordinaire ayant fait l'objet d'une convocation, signifiée par le secrétaire-trésorier, en date du 6 octobre 1997;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil sont présents

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU DE renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire, telle que convoquée par le secrétaire-trésorier, en date du 6 octobre 1997.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

97-10-209

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain**

**ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le
secrétaire-trésorier, en y ajoutant le point suivant :**

**16.1 Avis de motion : règlement déterminant la contribution financière
des municipalités à l'organisme de développement économique de
la M.R.C.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

97-10-210

3.1 Séance ordinaire du 4 septembre 1997

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre
1997 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Séance extraordinaire du 15 septembre 1997

97-10-211

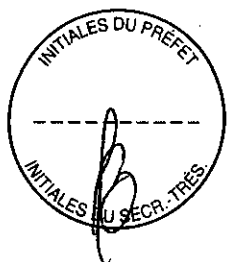
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15
septembre 1997 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-
trésorier.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

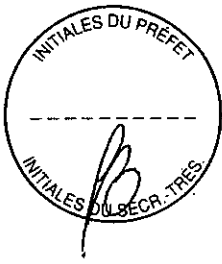
- | | | |
|--------|----------|--|
| 97-650 | 20-08-97 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ LACHAPELLE, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous confirmant la réservation de la Gare pour le samedi 27 septembre prochain. |
| 97-651 | 25-08-97 | Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, dir. gén. et sec.-très., M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant copies certifiées conformes des documents relatifs au projet de règlement numéro 97-36 modifiant le schéma d'aménagement. |
| 97-652 | 27-08-97 | Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, avocat, BÉLANGER SAUVÉ, nous transmettant un chèque de 799,07 \$ représentant la portion des déboursés et honoraires judiciaires dans l'affaire Richard Bégin et Louis Bégin c. M.R.C.V.R. et la ville de Chambly. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

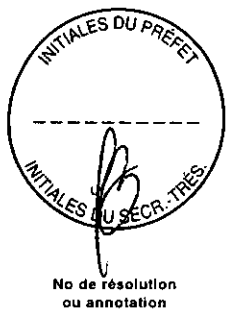
- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-653 | 28-08-97 | Lettre de MADAME LUCILLE ROSS-VINCELLI, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, transmettant la résolution numéro 97-101 relativement au transfert de 544 M\$ aux municipalités. |
| 97-654 | 28-08-97 | Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, dir. gén. et sec.-très., M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant copies certifiées conformes des documents relatifs au projet de règlement numéro 97-33 modifiant le schéma d'aménagement. |
| 97-655 | 29-08-97 | Lettre de MADAME NICOLLE LUSSIER, agente de prestations d'emploi, DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Canada, relativement au programme d'emploi Partenariat pour la création d'emploi Projet Q 70489-2. |
| 97-656 | 02-09-97 | Lettre de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTÉRBURN PARK, transmettant la résolution numéro 97-327 relativement au pacte municipal. |
| 97-657 | 02-09-97 | Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 241-2, 243-16 et 243-17. |
| 97-658 | 02-09-97 | Lettre de MONSIEUR J.-D. MAJOR, ing., CONSUMAJ, nous informant des résultats de l'analyse des soumissions reçues pour le nettoyage du cours d'eau Décharge du 3 ^e Rang Devant et 3 ^e Rang Derrière, situé dans les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et Mont-Saint-Hilaire. |
| 97-659 | 02-09-97 | Lettre de MONSIEUR ROGER LEPAGE, greffier-adjoint, VILLE DE LORRAINE, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 97-08-07 relativement à leur objection à la nouvelle politique qu'entend imposer le M.A.M. pour que le financement du déficit d'exploitation des H.L.M. soit pris en charge par les M.R.C. et les communautés urbaines. |
| 97-660 | 02-09-97 | Lettre de MADAME LOUISE GUIMOND, vice-présidente, SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, relativement à la gestion du programme concernant la saisie des véhicules. |
| 97-661 | 02-09-97 | Lettre de MONSIEUR ROBERT DESMARAIS, secrétaire-trésorier, M.R.C. BROME-MISSISQUOI, transmettant la résolution numéro 210-0897 relativement à leur opposition au transfert de 500 millions de dollars. |
| 97-662 | 02-09-97 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député du COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de la nôtre relativement au centre local de développement (C.L.D.). |



No de résolution
ou annotation

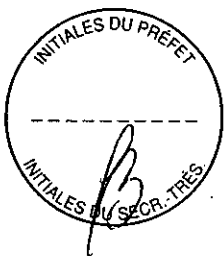
Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 97-663 | 03-09-97 | Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, transmettant les projets de budget pour l'année 1998. |
| 97-664 | 03-09-97 | Télocopie de MONSIEUR ANDRÉ CABANA, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, demandant copie de l'étude portant sur le nettoyage de la branche 57 de la rivière Amyot. |
| 97-665 | 03-09-97 | Lettre de MONSIEUR DANIEL PILON, secrétaire-trésorier et MONSIEUR PIERRE ALARIE, coordonnateur adjoint, M.R.C. DES MOULINS, relativement à la rencontre des aménagistes et secrétaires-trésoriers des M.R.C. de la couronne de Montréal sur la révision des schémas d'aménagement. |
| 97-666 | 05-09-97 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 97-08-3282 relativement à une demande de rattachement de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste au territoire de la M.R.C.V.R.. |
| 97-667 | 05-09-97 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant les certificats d'affichage relativement au règlement constituant le Comité consultatif agricole. |
| 97-668 | 05-09-97 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution numéro 97-08-3280 relativement au financement des centres locaux de développement. |
| 97-669 | 05-09-97 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant les certificats d'affichage relativement au règlement constituant le Comité consultatif agricole. |
| 97-670 | 05-09-97 | Lettre de MADAME MARIE LALIBERTÉ, agente d'information, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, transmettant les exemplaires du dépliant de même que l'affiche du nouveau programme Allocation-logement. |
| 97-671 | 05-09-97 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro U-120-55. |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 97-672 05-09-97 Lettre de MONSIEUR RAYMOND JULIEN, ing., OPTION ENVIRONNEMENT, transmettant les plans requis pour une attestation de conformité, projet « Secteur des Fleurs » réfection du traitement des eaux usées à Saint-Mathieu-de-Beloëil.
- 97-673 08-09-97 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 92 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 76, conformément à l'article 66 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-674 09-09-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant la résolution numéro 97-349 relativement à une demande d'intervention de la M.R.C. dans le Ruisseau Massé.
- 97-675 09-09-97 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception des procès-verbaux des séances tenues les 10, 29 juillet et 7 août 1997.
- 97-676 10-09-97 Lettre de MADAME MAUDE CÉRÉ, directrice générale, CONSEIL CULTUREL DE LA MONTÉRÉGIE INC., relativement à un appui au projet « Démarrage de la Table culturelle de la Vallée du Richelieu », dans le cadre du F.I.R..
- 97-677 10-09-97 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les projets de règlement numéros PR-157, PR-158, PR-159 et PR-160, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 97-678 10-09-97 Lettre de MONSIEUR J.-PIERRE BLANC, CONSUMAJ, transmettant deux (2) avis publics relativement aux travaux à effectuer dans les cours d'eau Décharge du 3^e Rang Devant et Décharge du 3^e Rang Derrière.
- 97-679 10-09-97 Lettre de MONSIEUR LOUIS NORMAND, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant deux (2) copies de l'avis public afférent au règlement constituant le Comité consultatif agricole.
- 97-680 10-09-97 Lettre de MADAME SUZANNE DUBÉ, greffière, VILLE DE L'ASSOMPTION, transmettant la résolution numéro 97-09-0577 appuyant la Table des préfets et des maires des Couronnes Nord et Sud face au transfert d'une charge financière de 500 millions de dollars du M.A.M..
- 97-681 11-09-97 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant les documents relatifs au cours d'eau Lamarre et embranchements.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-682 | 11-09-97 | Télocopie de MONSIEUR DENIS TRUDEAU, citoyen, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement au nettoyage du cours d'eau Grand ruisseau de Beloeil. |
| 97-683 | 11-09-97 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les avis relatifs à l'adoption du règlement constituant le Comité consultatif agricole. |
| 97-684 | 11-09-97 | Lettre de MONSIEUR YVES CORRIVEAU, vice-président, GESTARISQUES INC., offrant leur service pour l'achat des assurances de la M.R.C.. |
| 97-685 | 12-09-97 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution numéro 97-09-441 relativement au nettoyage du cours d'eau Chicoine. |
| 97-686 | 12-09-97 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant copie du premier projet de règlement numéro 1248-50-97 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-687 | 12-09-97 | Lettre de MONSIEUR ALAIN DUBUC, chargé de mission, VILLE DE MONTRÉAL, transmettant copie du rapport financier relatif au projet du Grand Montréal Bleu. |
| 97-688 | 15-09-97 | Lettre de MONSIEUR ROBERT DEMERS, biologiste GROUPE-CONSEIL ENVIRAM (1986) INC., offrant leur service professionnel dans le cadre d'un plan de gestion des rives et plan de gestion des déchets. |
| 97-689 | 16-09-97 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BOURASSA, chef de la Division de la commercialisation et du laboratoire, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, transmettant la licence sur l'utilisation de fichiers informatiques E687-96. |
| 97-690 | 17-09-97 | Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le projet de règlement numéro 847-15, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-691 | 17-09-97 | Lettre de MADAME JOSÉE ST-MARTIN, directrice générale, CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous informant que le conseil d'administration juge trop précipité la possibilité d'installer le bureau de la directrice générale à même les bureaux de la M.R.C.V.R.. |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

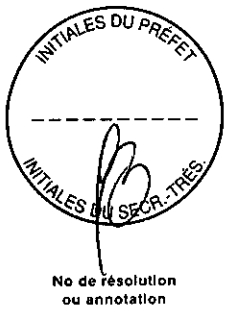
- | | | |
|--------|----------|--|
| 97-692 | 17-09-97 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR FERNAND HUOT, préfet, M.R.C. DE L'AMIANTE, adressée à MADAME JACINTHE B. SIMARD, présidente, U.M.R.C.Q., demandant de convoquer immédiatement une réunion avec tous les membres de l'Union manifestant leur désaccord quant à leur façon de procéder dans la négociation avec le gouvernement. |
| 97-693 | 18-09-97 | Lettre de MADAME MARTINE GROULX, présidente, COMITÉ RÉGIONALE D'ÉCONOMIE SOCIALE MONTÉRÉGIE, transmettant une invitation à participer à une rencontre entre le Chantier en économie sociale et le Comité régional d'économie sociale de la Montérégie. |
| 97-694 | 18-09-97 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR RICHARD BLACKBURN, président, CONSEIL CULTUREL DE LA MONTÉRÉGIE INC., adressée à MONSIEUR YVON RICHER, sous-ministre adjoint au développement régional, SÉCRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS – MONTÉRÉGIE, les informant de l'intérêt de ses membres concernant la formation des Centres locaux de développement (C.L.D.). |
| 97-695 | 19-09-97 | Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, nous conviant à la prochaine Assemblée du Conseil d'administration de la S.M.D. qui aura lieu le lundi 6 octobre 1997, à 9 heures 30. |
| 97-696 | 19-09-97 | Lettre de MONSIEUR LOUIS NORMAND, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant les documents relatifs à l'intervention dans le Grand Ruisseau de Beloeil. |
| 97-697 | 19-09-97 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR MICHEL MERLEAU, directeur général, VILLE DE CHAMBLY, adressée à MONSIEUR AIMÉ LAGARDE, citoyen, relativement aux documents accessibles pour consultation, tels que demandés dans le cadre des travaux pour les cours d'eau Beauregard, Lamarre et Simard. |
| 97-698 | 19-09-97 | Lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, inspectrice municipale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement à une demande de modification pour la Branche 11 du Ruisseau Beloeil. |
| 97-699 | 22-09-97 | Lettre de MONSIEUR GÉRARD GUIMOND, directeur général, CORPORATION DE SOUTIEN AU MAINTIEN À DOMICILE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, transmettant la convocation à l'assemblée de la fondation de la Corporation, le 6 octobre 1997, à 19 heures. |



No de résolution
ou annotation

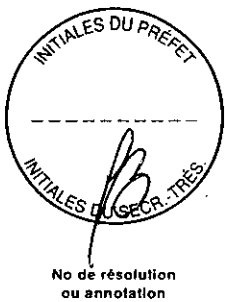
Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-700 | 22-09-97 | Lettre de MONSIEUR MARCEL BERTRAND PARADIS, président, TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, relativement au suivi sur les négociations des télévisions communautaires avec Vidéotron ltée – perte majeure d'autonomie et de moyens financiers. |
| 97-701 | 22-09-97 | Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN-RENÉ LAFOREST, directeur général, SOLIDEQ, adressée à MONSIEUR JACQUES MEUNIER, président, SOLIDE DE LA M.R.C.V.R., l'informant que monsieur Raymond Fortin sera la personne-ressource pour la Solide. |
| 97-702 | 22-09-97 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE HALLÉ, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER, transmettant un extrait du procès-verbal relativement au transfert de 500 M \$. |
| 97-703 | 22-09-97 | Lettre de MONSIEUR DIANE LAVALLÉE, sous-ministre adjointe au loisir, au sport et aux relations avec les régions, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant un document intitulé : « Cadre de référence gouvernemental pour la création des parc régionaux ». |
| 97-704 | 22-09-97 | Lettre de MONSIEUR J.-PIERRE BLANC, CONSUMAJ, transmettant copies du contrat avec Excavation André Massé Inc. pour l'entretien des cours d'eau Décharge du 3 ^e Rang Devant et Décharge du 3 ^e Rang Derrière. |
| 97-705 | 23-09-97 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE VEILLEUX, ing. URGEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., relativement à la situation du cours d'eau Beaugard. |
| 97-706 | 25-09-97 | Lettre de MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN, président du conseil d'administration, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, nous invitant au rendez-vous d'automne de la santé avec le Ministre pour le dimanche 19 octobre 1997. |
| 97-707 | 25-09-97 | Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, cr, POUPART & POUPART AVOCATS, relativement aux travaux dans la Petite Décharge Noire et Branches par Gérard Beauchemin. |
| 97-708 | 25-09-97 | Lettre de MADAME CAROLE G. THIBAUT, directrice, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous transmettant le rapport d'étude sur « Le financement public et la culture en Montérégie : son positionnement en regard du territoire québécois ». |



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-709 | 25-09-97 | Lettre de MADAME MARGARET DELISLE, députée, COMTÉ DE JEAN-TALON, transmettant une résolution que le parti politique débatta à Trois-Rivières les 27 et 28 septembre 1997, lors du conseil général, soit l'orientation d'une politique en matière d'affaires municipales du PLQ : pour faire des municipalités de vraies partenaires |
| 97-710 | 25-09-97 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le second projet de règlement numéro PR-160, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-711 | 26-09-97 | Lettre de MONSIEUR BERNARD LÉTOURNEAU, président conseil provisoire, ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES M.R.C. DU QUÉBEC, transmettant une invitation au prochain colloque qui aura lieu les 23 et 24 octobre 1997. |
| 97-712 | 26-09-97 | Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant le règlement numéro 97-34 modifiant le règlement RG86-7 concernant le schéma d'aménagement, conformément aux dispositions des articles 48 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-713 | 26-09-97 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement numéro 1248-50-97 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-714 | 26-09-97 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement numéro 1248-51-97 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-715 | 29-09-97 | Lettre de MONSIEUR RENÉ LACHAPELLE, comité de coordination de l'intersyndicale Montérégie, SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, relativement à la mise en œuvre de la Politique de soutien au développement local et régional. |
| 97-716 | 29-09-97 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant le projet de règlement numéro ZZ-97 modifiant le schéma d'aménagement. |
| 97-717 | 29-09-97 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant le projet de règlement numéro YY-97 modifiant le schéma d'aménagement. |



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

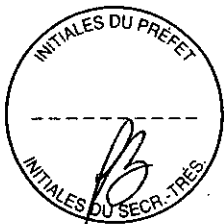
- | | | |
|--------|----------|--|
| 97-718 | 30-09-97 | Lettre de MONSIEUR DENIS Y. CHARLEBOIS, agronome et administrateur agréé, CHARLEBOIS, COUTU CONSULTANTS, offrant leurs services dans le cadre de la mise en place du Plan stratégique d'aménagement et de développement du territoire agricole. |
| 97-719 | 01-10-97 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les seconds projets de règlements numéros PR-157 et PR-158, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-720 | 02-10-97 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1248-47-97 et 1248-48-97, conformément à l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. |
| 97-721 | 02-10-97 | Certificats d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relativement à l'adoption du règlement de cours d'eau Décharge du 3 ^e Rang Devant et Décharge du 3 ^e Rang Derrière ainsi que pour l'embauche d'Excavation André Massé pour la réalisation des travaux dans ledit cours d'eau. |
| 97-722 | 02-10-97 | Certificats d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relativement à l'adoption du règlement numéro 24-97 : Règlement exigeant le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière. |
| 97-723 | 02-10-97 | Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, relativement à l'adoption du règlement numéro 24-97 : Règlement exigeant le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière. |
| 97-724 | 02-10-97 | Lettre de MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN, président du conseil d'administration, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, nous informant d'une rencontre préparatoire le 14 octobre prochain à la rencontre du 19 octobre 1997 intitulé : « Rendez-vous d'automne de la santé » avec le ministre Jean Rochon. |
| 97-725 | 02-10-97 | Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, relativement à l'avis de convocation transmis pour la prochaine assemblée du conseil d'administration qui aura lieu le lundi 6 octobre 1997, à 9 heures 30. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 97-726 | 02-10-97 | Lettre de MONSIEUR MICHEL GAUMOND, conseiller relations avec le milieu territoire Richelieu, HYDRO-QUÉBEC, relativement à la révision du Schéma d'Aménagement pour la cartographie des installations d'Hydro-Québec. |
| 97-727 | 03-10-97 | Lettre de MADAME NATHALIE VERGE, attachée politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de la résolution numéro 97-09-193, ainsi que le règlement numéro 14-8 modifiant le Schéma d'Aménagement de notre M.R.C.. |
| 97-728 | 03-10-97 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CABANA, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ PAROISSE DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant les certificats d'affichage relativement à l'adoption du règlement numéro 24-97 : « Règlement exigeant le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière. |
| 97-729 | 03-10-97 | Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ VILLAGE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat d'affichage relativement à l'adoption du règlement numéro 24-97 : « Règlement exigeant le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière. |
| 97-730 | 06-10-97 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY, directeur des marchés publics, CONSEIL DU TRÉSOR, transmettant une invitation aux gestionnaires des achats et aux acheteurs pour une session d'information régionale concernant les nouvelles conditions créées par l'ouverture des marchés des grands réseaux parapublics. |
| 97-731 | 06-10-97 | Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relativement à l'adoption du règlement numéro 24-97 : « Règlement exigeant le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière. |
| 97-732 | 06-10-97 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE VEILLEUX, ing., URGEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., relativement au cours d'eau Beaugard. |
| 97-733 | 06-10-97 | Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant du deuxième versement de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux M.R.C. au montant de 26 093,00 \$. |
| 97-734 | 06-10-97 | Lettre de MONSIEUR BENOÎT CHEVALIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE, transmettant l'avis du Conseil de leur M.R.C. relativement à la localisation et la prolifération des antennes de télécommunication. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-735 06-10-97 Lettre de MONSIEUR DENIS LAZURE,
président-directeur général, OFFICE DES
PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC,
transmettant les documents relatifs au forum
sur le développement social : la participation
sociale du point de vue des personnes
handicapées.

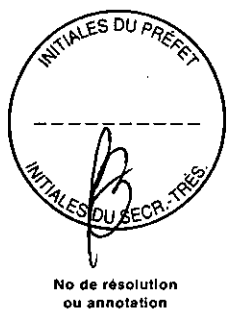
PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1997

Contact plus	no. 22 été 1997
Gazette officielle du Québec	no. 35 27 août 1997
Quorum	vol. 22, no. 6 Septembre – octobre 1997
Option emploi (F.T.Q.)	vol. 1, no. 3 Été 1997
Vecteur environnement	vol. 30, no. 4 août 1997
Municipalité	août – septembre 1997
La Route verte	vol. 3, no. 4 Septembre 1997
Gazette officielle du Québec	no. 37 10 septembre 1997
Gazette officielle du Québec	no. 37A 15 septembre 1997
Gazette officielle du Québec	no. 38 17 septembre 1997
Urba	vol. 18, no. 6 Septembre-octobre 1997
Le réseau forestier	vol. 9, no. 7 Septembre 1997
Québec Vert	vol. 19, no. 9
Ceriu infrastructures	vol. 4, no. 8 Septembre 1997
Gazette officielle du Québec	no. 39 24 septembre 1997

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

97-10-212

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur Isidore Desrosiers**



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-212
(suite)

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 97-10 du chèque #7014 au chèque #7069 pour un montant total de 64 976,28 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DEMANDES D'AVIS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Aucun règlement d'emprunt n'a été présenté à ce point.

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 1997 DU COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE

97-10-213

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 1997 du Comité consultatif agricole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-
ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 1997 DU COMITÉ CON-
SULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

97-10-214

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 1997 du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-54 modifiant le règlement de zonage

97-10-215

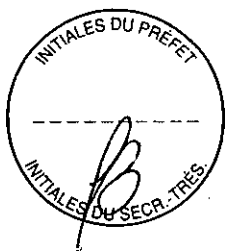
ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-54 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-54, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro U-120-54, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 97-09-010, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro U-120-54, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-09-104, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

97-10-215
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-54 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-54, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT, messieurs André Choinière, Isidore Desrosiers et Claude Voyer ayant voté contre la résolution et messieurs Pierre Bourbonnais, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, Marcel Dulude, Bernard Gagnon, Gilles Plante, Rosaire St-Germain, André-Guy Trudeau ainsi que mesdames Andrée Garon, Renée Legendre ont voté en faveur de la résolution,

9.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029A modifiant le règlement de zonage

97-10-216

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029A, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029A, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 97-09-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-09-108, recommande au Conseil de l'approuver;

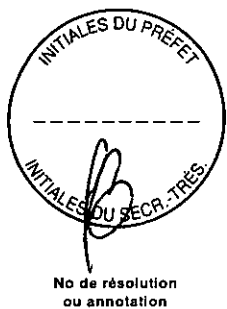
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 277-96-029A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029A, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-217

9.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-76 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-76 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-76, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 845-76, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-09-105, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-76 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-76, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

97-10-218

9.4 Ville de Carignan : règlement numéro 243-18 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-18 modifiant son règlement de zonage;

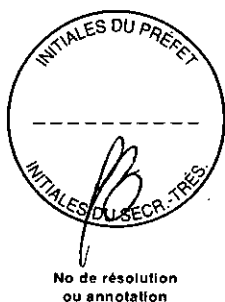
ATTENDU QUE le règlement numéro 243-18, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 243-18, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-09-106, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-18 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-218
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-18, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.5 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-75A modifiant le règlement de zonage

97-10-219

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-75A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-75A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-02-75A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-09-107, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-75A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-75A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.6 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro Z.15-1A-47 modifiant le règlement de zonage

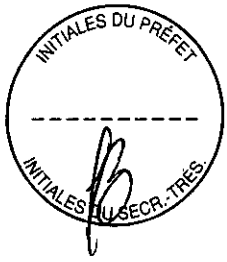
97-10-220

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-47 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-47, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro Z-15-1A-47, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 97-09-109, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-220
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-47 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-47, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 10. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

10.1 Règlement de régie interne

97-10-221

ATTENDU QUE le Conseil a adopté un règlement constituant un Comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE ledit règlement prévoit que le Comité consultatif agricole doit se doter de règles de régie interne pour le déroulement de ses séances;

ATTENDU QUE le Comité, par la résolution numéro 97-09-009 a adopté son règlement de régie interne;

ATTENDU QUE le règlement de régie interne doit être approuvé par le Conseil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU D'adopter le règlement de régie interne du Comité consultatif agricole, tel que recommandé par ce dernier, par la résolution numéro 97-09-009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Remboursement des dépenses relatives à la présence aux séances

97-10-222

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 97-08-005, le Comité consultatif agricole demande au Conseil de la M.R.C. de prévoir les mécanismes nécessaires au remboursement des dépenses inhérentes à la participation aux séances pour les membres dudit Comité qui ne sont pas des membres du Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE lesdits membres sont des producteurs agricoles qui, conformément à la Loi, doivent représenter au moins la moitié des membres du Comité;

ATTENDU QUE ces membres ont été choisis à partir d'une liste soumise par l'U.P.A. qui est intimement liée au processus de mise en place des Comités consultatifs agricoles



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-222
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU D'accueillir favorablement la demande formulée par le Comité consultatif agricole, dans sa résolution numéro 97-08-005, à l'effet de rembourser les dépenses des membres du Comité qui ne sont pas membres du Conseil, soit des producteurs agricoles

QUE le remboursement des dépenses pourrait être effectué sous forme de jetons de présence.

QUE ledit remboursement doit être assumé par l'Union des producteurs agricoles dont les membres du Comité sont issus.

QUE chaque Union des producteurs agricoles concernée détermine le montant du remboursement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 11. MODIFICATION DU CONTRAT AVEC LA FIRME
D'ÉVALUATEURS BEAULIEU, COUTU, BÉLANGER
ET ASSOCIÉS

97-10-223

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 95-11-280, le Conseil a accordé à la firme Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés le contrat de confection des rôles d'évaluation foncière et de valeurs locatives, pour les municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QUE de par le projet de Loi 67, adopté en décembre 1996, une procédure préalable au traitement des plaintes par le Tribunal administratif du Québec a été introduite;

ATTENDU QU'une telle procédure entraîne des coûts supplémentaires pour la firme d'évaluateurs et aussi pour les municipalités;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté un règlement relatif au versement d'une somme, lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière ou de la valeur locative;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat avec la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés afin de prévoir des coûts d'honoraires professionnels pour le traitement des plaintes, découlant d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière ou de valeur locative

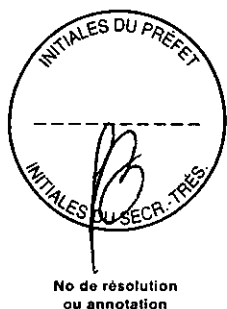
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'ajouter au contrat les dispositions suivantes :

· honoraires découlant d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière :

34,00 \$ pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure à 100 000,00 \$;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-223
(suite)

- 51,00 \$ pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 100 000,00 \$ et inférieure à 250 000,00 \$;
- 63,75 \$ pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 250 000,00 \$ et inférieure à 500 000,00 \$.
- 127,50 \$ pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 500 000,00 \$ et inférieure à 1 000 000,00 \$.
- 255,00 \$ pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 1 000 000,00 \$ et inférieure à 2 000 000,00 \$.
- 425,00 \$ pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 2 000 000,00 \$ et inférieure à 5 000 000,00 \$.
- 850,00 \$ pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 5 000 000,00 \$.
- honoraires découlant d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière :
- 34,00 \$ pour un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est inférieure à 50 000,00 \$.
- 63,75 \$ pour un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite est égale ou supérieure à 50 000,00 \$ et inférieure à 100 000,00 \$.
- 119,00 \$ pour un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite est égale ou supérieure à 100 000,00 \$.

QUE les honoraires, découlant d'une demande de révision, ne s'appliquent pas lorsque cette dernière concerne une correction d'office où, dans un tel cas, le service demeure sans frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 12. INTERVENTION DANS LES COURS D'EAU RÉGLEMENTÉS

12.1 Intervention dans le cours d'eau Beaugard

Le directeur général informe les membres du Conseil de l'état d'avancement du dossier relatif aux travaux d'intervention dans le cours d'eau Beaugard, dont le mandat a été confié à la firme Urgel Delisle et Associés.

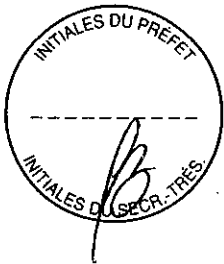
12.2 Demande d'intervention dans le cours d'eau Massé

97-10-224

ATTENDU QU'une partie de la berge du cours d'eau Massé s'est effondrée dans le territoire de Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE l'éboulis crée une obstruction dans le cours d'eau qui risque d'affecter sérieusement l'écoulement des eaux au printemps, avec l'amoncellement de glace à cet endroit;

ATTENDU QUE, conséquemment, des terres risquent d'être inondées et que l'on peut aussi assister à un refoulement dans le réseau d'égouts de Saint-Bruno-de-Montarville;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-224

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand est disposée à corriger la situation, à ses frais, dans le respect des dispositions réglementaires du cours d'eau;

ATTENDU QUE le cours d'eau Massé est sous la juridiction des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Champlain

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, d'autoriser la ville de Saint-Basile-le-Grand, à procéder aux travaux de dégagement de la terre, dans le cours d'eau Massé, résultant de l'effondrement d'une partie de la berge.

QUE les travaux soient réalisées dans le respect de la réglementation applicable et à la charge entière de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

QUE lesdits travaux ne soient réalisés que suite à une autorisation similaire de la part du Conseil de la M.R.C. de Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Demande d'intervention dans le cours d'eau Chicoine

97-10-225

ATTENDU QUE la ville de Beloeil, par la résolution numéro 97-09-411, appuie la demande de nettoyage du cours d'eau Chicoine et Branche 1 déposé par un propriétaire riverain du cours d'eau;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau dessert un bassin versant qui touche trois (3) municipalités de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, conséquemment, le cours d'eau Chicoine et Branche 1 est sous la juridiction de la M.R.C.

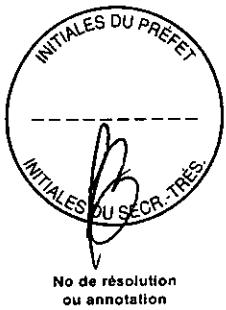
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE les services de monsieur Jean-Denis Major de la firme Consumaj soient et sont retenus pour agir à titre de surintendant spécial dans l'aménagement du cours d'eau Chicoine et Branche 1.

QUE le mandat de monsieur Jean-Denis Major soit de :

- préparer les plans et devis ainsi que le cahier de charges rattachés à l'exécution des travaux;
- réaliser l'acte de répartition;
- procéder à la rencontre des intéressés;
- rédiger la réglementation adéquate;
- procéder à la surveillance des travaux advenant que le projet de règlement soit adopté par le Conseil;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-225
(suite)

- réaliser toutes les tâches pouvant lui être exigées dans l'étude et le traitement du dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 13. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE P.A.D.E.R.

97-10-226

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales alloue à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu une subvention dans le cadre du Programme d'aide au développement économique régional (P.A.D.E.R.);

ATTENDU QUE pour bénéficier de la subvention, pour l'année 1997, la M.R.C. doit conclure une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales;

ATTENDU QUE la totalité de la subvention sera versée à la Société de développement économique de la Rive-Sud

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude**

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à signer une convention d'aide financière, avec le ministère des Affaires municipales, dans le cadre du Programme d'aide au développement économique régional.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 14. FOURRIÈRES POUR LA GARDE DES VÉHICULES SAISIS PAR LES AGENTS DE LA PAIX

Faisant suite à une demande de la Société de l'assurance automobile du Québec de désigner des fourrières pour la garde des véhicules saisis, il est convenu que les municipalités intéressées adresseront une lettre à cet effet à la M.R.C..

POINT 15. AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

15.1 Plan stratégique de transport

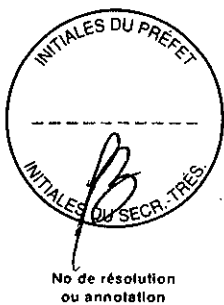
Les membres du Conseil prennent connaissance du mémoire, réalisé par le C.I.T. de la Vallée du Richelieu, eu égard au plan stratégique de développement du transport métropolitain.

15.2 Train de banlieue : expérience pilote sur la Rive-Sud

97-10-227

ATTENDU QUE l'A.M.T. a déposé son plan stratégique de développement du transport métropolitain en mai 1997;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit, en 1998, faire des travaux sur le pont Victoria qui auront un impact majeur sur la circulation automobile;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

97-10-227
(suite)

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec a pris des mesures de mitigation, lors de la reconstruction du pont Marius Dufresne à Blainville, dont la mise en service d'un train de banlieue;

ATTENDU QUE ces mesures de mitigation, dont l'expérience du train, s'avèrent très encourageantes et efficaces;

ATTENDU QUE le C.I.T. de la Vallée du Richelieu, par sa résolution 95-02-003, a déjà affirmé au ministère des Transports du Québec sa volonté de voir s'implanter un service de train de banlieue sur la Rive-Sud reliant le centre-ville de Montréal à la ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QU'afin d'optimiser l'utilisation de cette desserte ferroviaire, le C.I.T. considère nécessaire que le train arrête dans chaque municipalité du C.I.T. située le long du parcours

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers

ET RÉSOLU D'appuyer le C.I.T. de la Vallée du Richelieu dans sa demande à l'A.M.T. pour que le train de banlieue, proposé dans le plan stratégique de développement du transport métropolitain, se rende à Mont-Saint-Hilaire.

D'appuyer le C.I.T., dans sa demande à l'A.M.T. de prendre les mesures de mitigation nécessaires, via le train de banlieue Mont-Saint-Hilaire, advenant les travaux du pont Victoria;

D'appuyer le C.I.T. dans sa demande à l'A.M.T. que, suite aux mesures de mitigation, l'expérience-pilote du train de banlieue Rive-Sud soit prolongée.

D'appuyer le C.I.T. dans sa demande de formation d'un comité spécial, visant la réalisation d'une étude de faisabilité du train de banlieue, composé de représentants du ministère des Transports du Québec, de l'A.M.T., de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, de la Chambre de Commerce de la Vallée du Richelieu et des municipalités membres du C.I.T..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

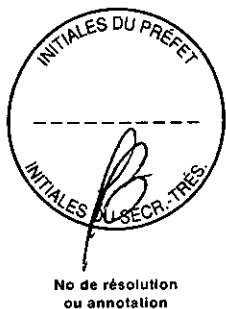
POINT 16. DIVERS

16.1 Avis de motion : règlement déterminant la contribution financière des municipalités à l'organisme de développement économique de la M.R.C.

97-10-228

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR PIERRE BOURBONNAIS À L'EFFET QU'IL DÉPOSERA, POUR ADOPTION LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS À L'ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA M.R.C..

Donné à Beloeil, ce seizième jour du mois d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 17. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucun autre sujet n'est soulevé à ce point.

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

97-10-229

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 22 heures 25.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

 **Frédéric Trépanier**
préfet